

**VILLE DE PLESSISVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC
CANADA**

Séance régulière du conseil de la Ville de Plessisville, tenue ce 9^e jour du mois de novembre 2009, aux heures et lieux ordinaires des séances du conseil, à laquelle étaient présents les membres du conseil :

Richard Rheault, Gaétan Blier, Luc Dastous, Yolande St-Amant, Jean-Félice Nadeau et Jean-Noël Bergeron.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Réal Ouellet.

Messieurs Jean Marcoux, directeur général, et René Turcotte, secrétaire-trésorier, sont également présents.

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} octobre 2009 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Adoption du
procès-verbal

RÉSOLUTION N^o 291-09

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} octobre 2009, tel que rédigé.

A D O P T É E

Ratification des
comptes

RÉSOLUTION N^o 292-09

Proposé par monsieur Richard Rheault
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER la liste des comptes ayant fait l'objet d'un paiement datée du 26 octobre 2009 et totalisant une somme de 947 290,62 \$.

A D O P T É E

Rapport du
Directeur général

RÉSOLUTION N^o 293-09

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport du Directeur général, daté du 5 novembre 2009 et de ratifier les décisions prises, incluant les contrôles budgétaires, s'il y a lieu, le cas échéant.

A D O P T É E

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 NOVEMBRE 2009

Dépôt de documents

Le secrétaire fait dépôt des deux états comparatifs semestriels, soit un premier pour les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 30 septembre 2009, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante, et un deuxième pour la prévision des revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget, d'un document intitulé « INDICATEURS DE GESTION 2008 » rédigé par monsieur René Turcotte, secrétaire trésorier, daté du 30 septembre 2009, selon les prescriptions du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ainsi que des déclarations des intérêts pécuniaires de Réal Ouellet, Luc Dastous, Jean-Félice Nadeau et Jean-Noël Bergeron, élus municipaux. Le conseil en prend acte.



Maire suppléant

RÉSOLUTION N° 294-09

Proposé par monsieur Luc Dastous
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron
Et résolu à l'unanimité

DE DÉSIGNER monsieur Richard Rheault, conseiller, à titre de maire suppléant jusqu'au 21 décembre 2009 inclusivement, conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

ADOPTÉE

Formation nouveaux élus

RÉSOLUTION N° 295-09

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau
Et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER l'inscription de messieurs Réal Ouellet, maire, Luc Dastous et Richard Rheault, conseillers et de madame Yolande St-Amant, conseillère, à la formation offerte par l'Union des municipalités du Québec et qui s'adresse aux nouveaux élus et nouveaux conseils municipaux, qui a eu lieu les 7 et 8 novembre 2009, à Drummondville.

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des frais d'inscription au montant total de 1 640 \$, excluant les taxes applicables, ainsi qu'au remboursement des dépenses afférentes, s'il y a lieu (p.c. 02-110-01-313).

ADOPTÉE

Cérémonies Jour du Souvenir

RÉSOLUTION N° 296-09

Proposé par madame Yolande St-Amant
Appuyé par monsieur Gaétan Blier
Et résolu à l'unanimité

DE VERSER une subvention de 100 \$ à la Légion Canadienne pour le dépôt d'une couronne de fleurs au cénotaphe du centre-ville de Victoriaville, lors de la cérémonie du Jour du Souvenir qui s'est tenue samedi le 7 novembre 2009 (p.c. 02-110-01-979).

ADOPTÉE

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 NOVEMBRE 2009

Délégation soirée
spectacle Richelieu

RÉSOLUTION N° 297-09

Proposé par monsieur Richard Rheault

Appuyé par monsieur Gaétan Blier

Et résolu à l'unanimité

DE DÉLÉGUER madame Yolande St-Amant et messieurs Luc Dastous et Jean-Noël Bergeron, conseillers, accompagnés de leur conjoint et conjointe, à la soirée spectacle Richelieu qui aura lieu à la Polyvalente La Samare, le 21 novembre 2009.

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des billets au montant total de 390 \$, incluant les taxes applicables, ainsi qu'au remboursement des dépenses afférentes, s'il y a lieu (p.c. 02-110-01-312).

A D O P T É E

Délégation
brunch annuel
Unité Domrémy

RÉSOLUTION N° 298-09

Proposé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

DE DÉLÉGUER madame Yolande St-Amant, conseillère, accompagnée de son conjoint, au brunch annuel organisé par l'Unité Domrémy de Plessisville inc., qui aura lieu au Motel Le Phare dimanche le 15 novembre 2009.

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des billets au montant total de 30 \$, incluant les taxes applicables, ainsi qu'au remboursement des dépenses afférentes, s'il y a lieu (p.c. 02-110-01-312).

A D O P T É E

Représentant c.a.
CTLC

RÉSOLUTION N° 299-09

Proposé par monsieur Luc Dastous

Appuyé par monsieur Richard Rheault

Et résolu à l'unanimité

DE DÉLÉGUER monsieur Jean-Noël Bergeron, conseiller, à titre de représentant de la Ville de Plessisville au conseil d'administration de la Corporation de Transport La Cadence (C.T.L.C.), en remplacement de monsieur Bernardin Ruel.

A D O P T É E

Représentant c.a.
Parc linéaire des
Bois-Francis inc.

RÉSOLUTION N° 300-09

Proposé par monsieur Gaétan Blier

Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

DE DÉLÉGUER monsieur Luc Dastous, conseiller, à titre de représentant de la Ville de Plessisville au conseil d'administration du Parc linéaire des Bois-Francis inc., en remplacement de monsieur Jacques Vallée.

A D O P T É E

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 NOVEMBRE 2009

Représentant c.a.
OMH

RÉSOLUTION N° 301-09

Proposé par madame Yolande St-Amant
Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE DÉLÉGUER monsieur Richard Rheault, conseiller, comme représentant de la Ville de Plessisville, à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Plessisville, pour une période de 3 ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Bernardin Ruel.

A D O P T É E

Modification résol.
216-09

RÉSOLUTION N° 302-09

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

DE MODIFIER la résolution n° 216-09 adoptée à la séance régulière du 3 août 2009, comme suit :

- a) par le remplacement, dans la première ligne du dernier alinéa, des mots « messieurs Jacques Martineau, » par le mot « le »;
- b) par le remplacement, dans la deuxième ligne du dernier alinéa, des mots « Bernardin Ruel, » par le mot « le »;
- c) par le remplacement, dans la quatrième ligne du dernier alinéa, du chiffre « 3 » par le chiffre « 6 ».

A D O P T É E

Modification résol.
243-09

RÉSOLUTION N° 303-09

Proposé par madame Yolande St-Amant
Appuyé par monsieur Richard Rheault

Et résolu à l'unanimité

DE MODIFIER la résolution n° 243-09 adoptée à la séance régulière du 8 septembre 2009, par le remplacement du tarif « 145,00 \$ » par le tarif « 158,00 \$ » et par le remplacement du tarif « 120,00 \$ » par le tarif « 158,00 \$ » pour le poste de « Président de la table de vérification de l'identité des électeurs ».

A D O P T É E

Prévisions budg.
2010 SDC

RÉSOLUTION N° 304-09

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 NOVEMBRE 2009

D'APPROUVER les prévisions budgétaires de la Société de développement commercial du centre-ville de Plessisville pour l'exercice financier 2010, prévoyant des revenus de 35 700 \$ et des dépenses de 41 380 \$, pour un déficit de 5 680 \$.

A D O P T É E

Prévisions budg.
2010 CTLC

RÉSOLUTION N° 305-09

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'adhésion de la Ville de Princeville au sein de la Corporation de Transport La Cadence (C.T.L.C.) à compter du 1^{er} janvier 2010.

D'ACCEPTER les prévisions budgétaires 2010 de la Corporation de Transport La Cadence (C.T.L.C.), prévoyant des revenus de 247 220 \$ et des dépenses de 264 658 \$, pour un déficit de 17 438 \$, ces prévisions ne tenant pas compte de l'adhésion de la Ville de Princeville au sein de la C.T.L.C., le déficit pouvant donc être moindre advenant son adhésion.

A D O P T É E

ATTENDU la lettre d'entente intervenue avec monsieur David Michaud, relativement à l'application des règles stipulées à la politique municipale numéro 9 lors du dégel d'un tuyau d'alimentation d'eau survenu à sa propriété le 2 février 2009;

ATTENDU que la localisation du gel a pu être clairement établie comme étant située dans le réseau principal (emprise de rue), donc payable à 100% par la Ville.

Remb. frais suite
gel tuyau eau

RÉSOLUTION N° 306-09

Proposé par monsieur Richard Rheault

Appuyé par monsieur Gaétan Blier

Et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER au remboursement d'une somme de 238,16 \$ à monsieur David Michaud (2385, rue Saint-Germain), incluant les taxes applicables, à titre de paiement final pour les frais encourus lors de l'événement mentionné au préambule de la présente résolution (p.c. 02-413-01-995).

A D O P T É E

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par messieurs Yvan Carrier et John Gianopoulos, visant le lot 3 772 863 situé sur l'avenue Saint-Louis;

ATTENDU qu'après analyse exhaustive de la demande, le Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) conclut que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leurs droits de propriété;

ATTENDU la recommandation du C.C.U., à l'effet de permettre la construction d'un bâtiment commercial sur le lot 3 772 863, ayant une hauteur d'un étage, alors que la grille des spécifications 2/9 du règlement de zonage requiert une hauteur minimale de 2 étages;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 NOVEMBRE 2009

ATTENDU qu'un avis public a été donné et qu'aucune personne n'a demandé à se faire entendre, relativement à cette demande.

Dérogation
mineure Yvan
Carrier & John
Gianopoulos
(ave Saint-
Louis)

RÉSOLUTION N° 307-09

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure, telle que présentée par messieurs Yvan Carrier et John Gianopoulos, à l'effet de permettre la construction d'un bâtiment commercial sur le lot 3 772 863, ayant une hauteur d'un étage, alors que la grille de spécifications 2/9 faisant partie intégrante du règlement de zonage requiert une hauteur minimale de deux étages.

A D O P T É E

Approp. fonds
vente du lot
3 772 863

RÉSOLUTION N° 308-09

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau
Appuyé par monsieur Richard Rheault

Et résolu à l'unanimité

D'APPROPRIER, de l'excédent de fonctionnement non affecté au bénéfice de l'excédent de fonctionnement affecté « Revalorisation urbaine », une somme de 25 000 \$ provenant de la vente du lot 3 772 863 en faveur d'IMMOGEST, société en nom collectif.

A D O P T É E

Approp. fonds
Prog. rénovation
façades &
enseignes
commerciales

RÉSOLUTION N° 309-09

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

D'APPROPRIER une somme totale de 1 882 \$ de la réserve financière – rénovation de façades et enseignes centre-ville au bénéfice du budget en cours, soit pour la somme de 982 \$ déboursée à monsieur Lajos Kis-Rabata et pour la somme de 300 \$ déboursée à chacun des commerces suivants : Studio Plessis, Club Vidéo-L et Max Musique, pour le programme « Rénovation de façades et d'enseignes commerciales » en vertu du Règlement n° 1490 (p.c. 02-639-03-996).

A D O P T É E

ATTENDU le décompte n° 3 présenté par Sintra inc. relativement aux travaux exécutés en date du 11 septembre 2009 et le décompte n° 4 relativement à la remise d'une partie de la retenue contractuelle dans le cadre du projet de réfection de l'avenue Saint-Louis (dossier PL-2008-02).

Décomptes n°s 3
et 4 - Travaux
de réfection ave
St-Louis

RÉSOLUTION N° 310-09

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 NOVEMBRE 2009

D'APPROUVER les travaux mentionnés à la demande de paiement n° 3, réalisés par Sintra inc. en date du 11 septembre 2009, dans le cadre du projet de réfection de l'avenue Saint-Louis, au montant de 225 678,86 \$ excluant les taxes applicables.

DE PROCÉDER à l'acceptation provisoire des travaux effectués par Sintra inc. dans le cadre du projet ci-dessus décrit, en date du 28 septembre 2009, telle que mentionnée dans la recommandation du 1^{er} octobre 2009 de madame Martine Bernier, directrice des Services techniques.

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement d'une somme totale de 335 378,52 \$, incluant les taxes applicables et tenant compte de la diminution de la retenue contractuelle à 5%.

A D O P T É E

ATTENDU le décompte n° 1 présenté par Pavage Veilleux (1990) inc. relativement aux travaux exécutés en date du 4 novembre 2009 dans le cadre du projet de réhabilitation des infrastructures routières 2009 (dossier 506-01 année 2009).

Décompte n° 1
Travaux de
réhab. infrastr.
routières 2009

RÉSOLUTION N° 311-09

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les travaux mentionnés à la demande de paiement n° 1, réalisés par Pavage Veilleux (1990) inc. en date du 4 novembre 2009, dans le cadre des travaux de réhabilitation des infrastructures routières 2009, au montant de 456 177 \$ excluant les taxes applicables (poste comptable 22-320-02-721).

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement d'une somme de 463 418,81 \$, incluant les taxes applicables et tenant compte de la retenue contractuelle de 10%.

A D O P T É E

Offre de Roche
Dem. subv. HQ
re : rempl.
soufflantes

RÉSOLUTION N° 312-09

Proposé par madame Yolande St-Amant
Appuyé par monsieur Jean-Félicpe Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels présentée par la firme Roche ltée, Groupe-conseil, portant la date du 3 novembre 2009, pour la présentation d'une demande de subvention à Hydro-Québec, dans le cadre des travaux de remplacement des soufflantes d'air de procédé à la station d'épuration des eaux usées, au coût de 2 500 \$ excluant les taxes applicables (p.c. 22-414-05-722).

A D O P T É E

ATTENDU le Plan d'intervention du renouvellement des infrastructures – Ville de Plessisville, préparé par Tecsubt inc., Experts-Conseils, en mai 2008;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 NOVEMBRE 2009

ATTENDU que le secteur « avenue Saint-Édouard » (entre Saint-Paul et Saint-Jean) a été déterminé comme étant prioritaire pour les travaux à être réalisés et que le secteur « rue Saint-Paul » (entre Saint-Germain et Saint-Édouard) doit être exécuté au préalable.

Demande d'aide
financière
PRECO (ave
Saint-Édouard)

RÉSOLUTION N° 313-09

Proposé par monsieur Luc Dastous
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur René Turcotte, secrétaire-trésorier, à déposer une demande de subvention dans le cadre du « Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées » (PRECO) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

DE DÉSIGNER monsieur René Turcotte, secrétaire-trésorier, à titre de répondant auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre de la demande de subvention ci-dessus.

Il est de plus résolu que la Ville de Plessisville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

A D O P T É E

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par monsieur Fernand Fortier (Les Maraîchers Fortier inc.) dans le cadre du règlement n° 1490 « Relatif au programme "Rénovation de façades et d'enseignes commerciales" »;

ATTENDU l'analyse de la demande par le comité de sélection, lors de sa réunion du 21 octobre 2009, confirmant que le projet était recevable dans le cadre du programme, en y apportant toutefois les modifications qui sont plus amplement décrites au procès-verbal du comité.

Demande aide
financ.
Maraîchers
Fortier (progr.
rénov. façades &
enseignes
commerciales)

RÉSOLUTION N° 314-09

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Richard Rheault

Et résolu à l'unanimité

DE CONFIRMER l'admissibilité du projet dans le cadre du programme « Rénovation de façades et d'enseignes commerciales », pour des travaux de 24 100 \$ relatifs à la façade commerciale de l'avenue Tardif et de 17 900 \$ relatifs à la façade commerciale de la rue Saint-Calixte (bâtiment d'angle), permettant au propriétaire de bénéficier de l'aide financière prévue au règlement n° 1490 « Relatif au programme "Rénovation de façades et d'enseignes commerciales" ».

A D O P T É E

ATTENDU les demandes d'aide financière présentées par madame Céline Desautels (C.L.D.I.) et monsieur Marcel Savoie (Relais des campagnes), dans le cadre du règlement n° 1490 « Relatif au programme "Rénovation de façades et d'enseignes commerciales" »;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 NOVEMBRE 2009

ATTENDU l'analyse des demandes par le comité de sélection, lors de sa réunion du 5 novembre 2009, confirmant que chacun des projets était recevable dans le cadre du programme et recommandant d'accepter les projets soumis, en y apportant toutefois la modification qui est plus amplement décrite au procès-verbal du comité en ce qui concerne la demande du C.L.D.I.

Demandes aide financ. CLDI & Relais des campagnes (progr. rénov. façades & enseignes commerciales)

RÉSOLUTION N° 315-09

Proposé par madame Yolande St-Amant

Appuyé par monsieur Gaétan Blier

Et résolu à l'unanimité

DE CONFIRMER l'admissibilité des projets ci-après décrits, dans le cadre du programme « Rénovation de façades et d'enseignes commerciales », permettant à chacun des propriétaires de bénéficier de l'aide financière prévue au règlement n° 1490 « Relatif au programme "Rénovation de façades et d'enseignes commerciales" », savoir :

- travaux de 10 900 \$ relatifs à la façade commerciale de l'immeuble du C.L.D.I., situé au 1730, avenue Saint-Édouard;
- travaux de 3 560 \$ relatifs à l'enseigne commerciale de l'immeuble du Relais des campagnes, située au 1737, avenue des Érables.

A D O P T É E

Règlement grief 2006-02 (Claire Jacques)

RÉSOLUTION N° 316-09

Proposé par monsieur Luc Dastous

Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER messieurs Réal Ouellet, maire et René Turcotte, secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Ville de Plessisville, l'entente à intervenir entre le Syndicat national des employés municipaux de Plessisville (SNEMP), la municipalité et madame Claire Jacques, relative au règlement du grief numéro 2006-02 du 16 août 2006.

A D O P T É E

Dépôt grief au SNEMP (équité salariale)

RÉSOLUTION N° 317-09

Proposé par monsieur Gaétan Blier

Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

DE SOUMETTRE un grief au Syndicat national des employés municipaux de Plessisville (SNEMP) et à mesdames Diane Bérubé, Lorraine Breton et Cathy Goyette, mises en cause, pour réclamer le remboursement des sommes versées en trop aux mises en cause dans le cadre de la démarche d'équité salariale, et à cette fin de mandater monsieur Jean Marcoux, directeur général, à signer les documents nécessaires à cette fin.

A D O P T É E

ATTENDU l'inventaire du patrimoine bâti de la ville de Plessisville réalisé par la firme Patri-Arch, dont les conclusions sont incluses au rapport de synthèse de mai 2009;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 NOVEMBRE 2009

ATTENDU qu'il y a lieu de revoir la liste des bâtiments assujettis aux dispositions du règlement numéro 1226 « Sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ».

Adoption projet
régl. modif.
Règl. 1226

RÉSOLUTION N° 318-09

Proposé par monsieur Luc Dastous

Appuyé par monsieur Gaétan Blier

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de règlement « Modifiant le Règlement n° 1226 "Sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale", visant à remplacer l'Annexe "A" existante », afin de modifier la liste des bâtiments assujettis, en fonction de l'inventaire dressé par la firme Patri-Arch.

A D O P T É E

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Jean-Noël Bergeron, conseiller, qu'il présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement visant à remplacer l'Annexe "A" du Règlement n° 1226 « Sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale », afin de modifier la liste des bâtiments assujettis aux dispositions du règlement.



AVIS DE MOTION est donné par monsieur Gaétan Blier, conseiller, qu'il présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement modifiant le Règlement 1510 « Établissant le programme "Restauration du patrimoine immobilier" », afin qu'une seule demande puisse être présentée pour un bâtiment admissible, sauf pour la dernière année du programme sous certaines conditions.



ATTENDU que les membres du conseil municipal ont reçu une copie des règlements ci-devant mentionnés.

Dispense de
lecture

RÉSOLUTION N° 319-09

Proposé par monsieur Gaétan Blier

Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

DE DISPENSER le secrétaire de la lecture des règlements faisant l'objet d'un avis de motion ci-dessus lors de leur adoption, conformément à la loi.

A D O P T É E

PÉRIODE DE QUESTIONS, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sur proposition du président, la séance est levée à 21 h 0.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
L'ASSEMBLÉE

PRÉSIDENT DE